

COMMUNE D'ADE

Séance du 15 novembre 2023

| | |
|------------------------------------|--|
| Membres en exercice : 13 | Date de la convocation : 10/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i> |
| Présents : 11 | Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC. |
| Votants : 13 | Représentés : Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA, Patrick LAYERLE par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO. |
| Pour : 13 | Excusés : . |
| Contre : 0 | Absents : . |
| Abstentions : 0 | Secrétaire de séance : Florence POIZAC. |

Objet : Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées – Fonds de Solidarité Logement 2023 - DE_038_2023

Le conseil départemental a instauré le fonds de solidarité logement (FSL) qui permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Il leur accorde des aides financières en cas de difficultés passagères.
Ce fond intervient dans l'ensemble des communes du département.

Le conseil départemental sollicite les communes de plus de 500 habitants, afin de participer à cette aide.

La participation demandée est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit pour Adé 289,10€ pour l'année 2023, car il a été décidé par le comité de pilotage FSL, une diminution de 30% du financement demandé aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC

